

Transport routier/Formation

Les professionnels peu motivés

● Le programme de formation continue obligatoire mobilise un budget de 70 MDH entre 2013 et 2016 et vise 140.000 chauffeurs professionnels à former. Le nombre d'inscrits reste extrêmement faible remettant en cause l'atteinte des objectifs. La tutelle pointe du doigt le manque d'implication des bénéficiaires. Le taux d'absentéisme estimé à 40% par les équipes de Boulif.

Voilà 4 ans que le nouveau Code de la route est entré en vigueur et depuis la sécurité routière ne s'est pas substantiellement améliorée. D'aucuns pointent du doigt les poids lourds comme les plus grands dangers qui planent sur la sécurité routière marocaine, avec comme trame de fond les problématiques liées à l'informel qui gangrènent le secteur. Pour le département de tutelle, la mise en place et la généralisation de la carte professionnelle est le premier pas décisif vers la structuration du secteur et sa mise en conformité avec les normes de professionnalisme et de sécurité, mais la mission n'a pas l'adhésion des professionnels du secteur. Le constat est encore

plus patent en ce qui concerne la formation obligatoire, préalable à l'obtention de la carte professionnelle pour les chauffeurs routiers dont l'activité est postérieure à octobre 2010. Ceux qui circulaient avant cette date sont pour leur part exemptés de formation initiale, mais sont néanmoins tenus de s'acquitter d'une formation continue, également obligatoire.

40% d'absents

Seulement voilà, les supposés bénéficiaires, inscrits pour exploiter le contenu du programme de formation continue, ne se présenteraient pas suffisamment pour suivre leur formation, selon le département chargé du Transport. «L'offre de formation est suffisante, mais il semble qu'il y ait

un problème au niveau de la demande, les professionnels étant réticents à s'inscrire»,

je dispose, seuls 60% des inscrits sont présents aux formations, ce qui signifie que 40% d'entre eux n'y assistent pas. Les moyens humains et logistiques sont mis à leur disposition pour qu'ils soient formés, mais ils ne sont tout simplement pas au rendez-vous»,

la carte professionnelle. L'opération visait un nombre de 140.000 professionnels à former entre 2013 et 2016. Après une année 2013 très timide, où seulement 604 chauffeurs ont été formés, la cadence a nettement augmenté en 2014. En effet, à fin septembre 2014, 15.423 chauffeurs professionnels ont bénéficié de cette formation obligatoire, dont 14.330 dans le transport de marchandises et 1.093 dans le transport de voyageurs. Le rythme reste toutefois bien trop faible pour atteindre les 140.000 escomptés à fin 2016 et si l'on intègre l'effet d'absentéisme à ces statistiques, l'impact des formations s'en retrouvera lourdement atténué. Il semble bien que la formule susceptible d'impliquer les professionnels n'ait toujours pas été trouvée.

PAR OTHMANE ZAKARIA
o.zakaria@lesesco.ma

Boulif veut généraliser la carte professionnelle pour mieux structurer le secteur.

déplore Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé de l'Équipement, du transport et de la logistique dans sa tribune hebdomadaire. Un programme de formation qui mobilise un budget public de 70 MDH. Pire, le ministre pointe du doigt l'assiduité des chauffeurs professionnels. «Bon nombre de bénéficiaires s'inscrivent pour suivre la formation, mais n'y sont pas présents pour la suivre concrètement. Selon les chiffres dont

poursuit Boulif, soulignant ainsi le manque d'implication des chauffeurs professionnels.

Loi des 140.000

En février 2013 a été signée une convention entre le ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique, celui de l'Économie et des finances et l'OFPPT autour de la formation continue obligatoire au profit des chauffeurs professionnels détenteurs de

NOMBRE DE CARTES PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES PAR CATÉGORIE DE TRANSPORTEUR

| CATÉGORIES DE CHAUFFEURS PROFESSIONNELS | NOMBRE DE CARTES PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES |
|---|---|
| Transport de marchandises | 136.979 |
| Taxi de 2 ^e catégorie | 72.560 |
| Taxi de 1 ^{re} catégorie | 65.834 |
| Transport collectif de personnes – type 3 | 19.319 |
| Transport collectif de personnes – type 1 | 9.982 |
| Transport collectif de personnes – type 2 | 8.484 |
| Transport touristique léger (TLS) | 3.667 |
| Transport collectif de personnes en milieu rural | 1.283 |
| Transport de marchandises / fonctionnaires de l'Etat et collectivités locales | 1.052 |
| Transport collectif de personnes, plus de 15 places / fonctionnaires | 390 |
| Véhicules de location / transport touristique (TGR) | 371 |
| Transport collectif de personnes, moins de 15 places / fonctionnaires | 102 |
| TOTAL | 320.023 |

BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

| | TRANSPORT DE MARCHANDISES | TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES – TYPE 1 |
|------------------------|---------------------------|---|
| 2013 | 511 | 104 |
| 2014 (au 22 septembre) | 13.819 | 989 |
| TOTAL | 14.330 | 1.093 |

SOURCE : MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU TRANSPORT